

ENTRE VIGNES *et Garrigues*

Barème TTC d'honoraires des Ventes

Applicables sur les nouveaux mandats confiés à partir du 01/02/2023

- Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.
- Les honoraires affichés sur ce barème doivent être "effectivement" pratiqués (l. de l'article 2) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel.
- Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.
- Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur.

Prix net vendeur	Honoraires
jusqu'à 10 000 €	1000 €
De 10 001 € à 80 000 €	5500 €
De 80 001 € à 140 000 €	7000 €
De 140 001 € à 180 000 €	8000 €
De 180 001 € à 200 000 €	9000 €
De 200 001 € à 220 000 €	10000 €
De 220 001 € à 250 000 €	11000 €
De 250 001 € à 280 000 €	12000 €
De 280 001 € à 300 000 €	13000 €
De 300 001 € à 450 000 €	4.5 %
450 001 € et plus	4 %

Barème TTC d'honoraires des Locations

Pour les logements nus ou meublés en location

Rappel des plafonds (décret 2014-890 du 1er août 2014) maximum applicables selon zone géographique

Organisation de visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

- Zone très tendue.....12 €/m2
- Zone tendue..... 10 €/m2
- Autres..... 8 €/m2

État des lieux d'entrée :

- Toutes zones.....3 €/m2

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire non divisibles

Pour les locaux professionnels et commerciaux

10 % HT du loyer annuel hors charges (TVA 20 % en sus) locataire et propriétaire

Barème des honoraires gestion locative (honoraires déductibles des revenus fonciers)

7 % HT des encaissements, soit 8,40 % TTC

Option : Assurance des loyers impayés : 2,98 % TTC/mensuel sur le loyer charges comprises

Barème TTC des honoraires avis de valeur immobilière

150 €